

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 septembre 2014

**L'an deux mil quatorze , le 29 septembre à 20 heures 30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur, Maire, en suite de **convocation en date du 26 septembre 2014**, dont un exemplaire a été porté au tableau d'affichage le jour même.

**Etaient présents, 6 conseillers sur 7**

Mesdames Jacqueline PURSON, Florence DE VAINS, Cécile CHOQUET

Messieurs Laurent CRAMPON, Dominique ROHART, Mikaël POULAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etait (étaient) absent(s), 1 conseiller(s) sur 7**

Monsieur Jean-Christophe PROVANG

**A été élu(e) secrétaire de séance : Mr Dominique ROHART**

**La séance est ouverte, M. le Président expose les problèmes suivants :**

<b>CIMETIERE</b>
------------------

Monsieur le maire informe que la procédure de reprise des sépultures arrive à son terme le 17 octobre 2014.

Un nouveau procès-verbal constatant l'état des concessions (17) sera à nouveau effectué le 21 octobre. La convocation a été envoyée et affichée selon la procédure en ce sens.

Il s'agira ensuite de mettre aux normes d'accessibilité ce lieu ainsi que de prévoir les éléments suivants :

- Un ossuaire
- Un caveau provisoire
- Un columbarium
- Un jardin du souvenir

Un prochain conseil qui sera fixé au moins un mois après la date du nouveau procès-verbal (21 octobre 2014) prendra éventuellement les décisions nécessaires à l'accomplissement de cet investissement. Il pourra également autoriser Monsieur le Maire à reprendre par arrêté les concessions qui n'auront pas été remises en état.

## DELEGUE CLUB MAGEL

Monsieur le maire informe le Conseil que celui-ci peut nommer un délégué auprès du conseil d'administration du Club MAGEL.

Mr Jacques PETITPREZ, en sa qualité d'ancien maire de la commune siégeait au sein du conseil d'administration, jusqu'en 2008.

Afin de lui permettre d'agir au sein de cette instance, en qualité de « délégué citoyen », il est demandé au conseil d'approuver cette nomination.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote de 6 voix « pour », 0 « contre » et 0 abstention, décide d'approuver la nomination de Mr Jacques PETITPREZ au poste de délégué de la commune au Club MAGEL.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil que le candélabre situé rue de Villers bocage et endommagé (suite à un accident) devrait être opérationnel dans quelques jours

Mme CHOQUET informe la mairie qu'il est possible qu'un renard ait fait son terrier sur son terrain. Monsieur le maire informe Mme CHOQUET qu'elle doit prendre contact avec La Fédération des Chasseurs de la Somme pour le chasser.

Monsieur le maire demande au conseil de réfléchir à la possibilité d'ouvrir un poste d'employé communal pour une durée de travail de 12 heures par semaine (à annualiser).

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30**